



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 120557

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le taux d'emploi déclaré, de 2,61 %, de personnes en situation de handicap, au sein de son ministère. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour satisfaire à l'obligation d'emploi de 6 % voulue par le législateur.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'emploi des personnes handicapées au sein de son département ministériel et de ses services extérieurs. Le recrutement et l'insertion des personnes handicapées constituent un axe important de la politique de ressources humaines du ministère. À ce titre, un effort plus marqué a été demandé aux services dans le cadre du dispositif ministériel d'accompagnement mis en place en 2004. Il en est résulté une augmentation significative du nombre de recrutements de travailleurs reconnus travailleurs handicapés. En effet, en 2003, le ministère avait rempli son obligation d'emploi à hauteur de 1,97 % et a atteint, en 2006, un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 3,2 %. Une attention particulière sera portée à la poursuite de ces efforts afin que le ministère de l'écologie et du développement durable se rapproche, dans les meilleurs délais, eu égard aux contraintes de recrutement générales qui sont les siennes, du taux d'emploi réglementaire de 6 %.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120557

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2559

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4518